

SUD et VOUS



N° 8
mars 2026

La lettre d'information du Syndicat Local des Personnels du Département de la Moselle

Déménagement du Garage départemental : **900 m² DANS 300 m²** ET LA SÉCURITÉ DANS TOUT ÇA ?

Le déménagement du garage départemental s'est fait dans la précipitation. Résultat : une activité qui occupait 900 m² a été entassée dans un local de 300 m². Trois fois moins de place, et des agents à qui on demande de continuer à travailler comme si de rien n'était.

Sauf que les conditions de sécurité ne suivent pas...

Les ponts élévateurs, notamment, ne respectent pas la réglementation française. L'administration nous brandit les consignes du fournisseur italien qui préconise 70 cm d'espacement alors qu'en France, c'est le Code du travail qui s'applique, pas les normes italiennes. Et le Code du travail, c'est **80 cm minimum**.

Ce n'est pas un détail technique. C'est une question de sécurité physique pour les mécaniciens qui travaillent chaque jour sur ces équipements. Un agent coincé entre un pont et un véhicule, ce n'est pas un risque théorique, c'est un accident qui attend de se produire.

Et ce n'est pas tout : plusieurs aménagements indispensables n'ont toujours pas été réalisés. Le déménagement a été fait à la hâte et les agents du garage en paient le prix au quotidien.

LE GARAGE DÉPARTEMENTAL
PASSE DE 900 À 300 M² ...

LE PRETIER QUI GROSSIT,
JE LE VIRE !!!



Le SLPDM SUD exige que l'ensemble des installations soient mises en conformité avec la réglementation française, sans délai. La sécurité des agents n'est pas négociable !

En tout cas, on se pose des questions sur le devenir du garage. Des départs depuis le déménagement sont à déplorer. Plus que deux mécaniciens pour s'occuper de toute la flotte automobile et pas de recrutement en vue malgré les annonces parues !

Si on voulait se débarrasser d'un service, on ne s'y prendrait pas autrement.

Si vous travaillez au garage et que vous constatez des situations dangereuses, contactez vos représentants SUD. Vous n'avez pas à risquer votre intégrité physique parce que l'administration a voulu aller trop vite.

Titres restaurant et frais de déplacement

À partir du 1er mars 2026, grâce à notre persistance, dans nos revendications, les titres restaurants passent à 6€ mais à quel prix ! les frais de repas en déplacement seront remboursés « au coût réel ». Dis comme ça, ça pourrait ressembler à une bonne nouvelle. En réalité, la note RH qui accompagne ce changement cache quelques pépites.

La règle des 4 produits. Votre ticket de caisse ne doit pas comporter plus de 4 articles, en « portions individuelles ». Si vous en avez 5, on ne vous rembourse que les 4 les moins chers. Vous pensiez acheter un morceau de fromage normal ? Non : il vous faut une portion individuelle. Un yaourt familial ? Interdit. Votre chef de service devra éplucher vos tickets pour vérifier tout ça. On imagine l'ambiance !

La règle des communes limitrophes. Toutes les communes desservies par un bus autour de Metz et Thionville sont désormais considérées comme « une seule commune ». Traduction : si vous êtes au CMS de Thionville et qu'on vous envoie en mission à Hettange-Grande, pas de frais de déplacement. Il y a un bus, paraît-il !

Qu'il passe une fois le matin et une fois le soir, que vous deviez poireauter toute la journée sur place en attendant le retour... ça, visiblement, ce n'est pas le problème de la DRH.

Le SLPDM SUD n'est pas opposé au principe du remboursement au réel. Mais ce dispositif, tel qu'il est conçu, est mesquin et infantilisant. Il part du principe que les agents sont des fraudeurs potentiels et il leur complique la vie pour quelques euros.

Nous demandons la révision de ce dispositif :

suppression de la limitation absurde à 4 portions individuelles, prise en compte réaliste des contraintes de transport et concertation réelle avec les organisations syndicales avant mise en œuvre.

Vous avez des questions ou des situations concrètes à nous remonter ?

N'hésitez pas à nous contacter.



Des questions ? Des réponses :



Contacts SLPDM Sud

Cathy Oasi - 06 48 74 34 15

catherine.oasi-schaefer@moselle.fr

adresse : 9 place de la préfecture à Metz